

AFRICAN UNION

**African Committee of Experts on the Rights
and Welfare of the Child**

الاتحاد الأفريقي



*"An Africa Fit for
Children"*

UNION AFRICAINE

**Comité Africain d'Experts sur les Droits et
le Bien-être de l'Enfant**

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243 Roosevelt Street (Old Airport Area), W21K19, Addis Ababa, Ethiopia

Tel: (+251 1) 551 3522 Fax: (+251 1) 553 5716 Website : www.acerwc.org

**RAPPORT DU COMITE AFRICAINE D'EXPERTS SUR LA MISSION DE PLAIDOYER
POUR LA RATIFICATION DE LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-
ÊTRE DE L'ENFANT, 30 AVRIL – 04 Mai 2019, EI AAYOUNE, REPUBLIQUE ARABE
SAHROUIE DEMOCRATIQUE**

Aout 2019

I. Objet de la Mission : Mener une mission de plaidoyer sur la ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant en République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) du 30 avril au 4 mai 2019.

II. Objectifs du CAEDBE dans cette mission : Discuter avec les ministères concernés ainsi que la société civile sur la Charte, le Comité, son mandat et la possibilité d'accélérer le processus de ratification de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), pour que tous les enfants vivant en RASD soient protégés par cet instrument juridique. Elle avait pour objectif aussi de constater les réalisations de la RASD dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte dont ils ne sont pas encore État Partie

III. Résultats et produits escomptés de la Mission : Obtenir l'engagement du Gouvernement pour une ratification de la Charte. Cela permettra au CAEDBE de surveiller efficacement la situation des droits de l'enfant en RASD en vue d'assurer une RASD digne de ses enfants. Se rendre compte aussi de la situation des droits et du bien-être des enfants RASD malgré la non encore ratification de la Charte.

IV. Liste des délégations : La délégation est composée de l'Honorable Joseph Ndayisenga, Membre du CAEDBE ; Mr SEKONE Wendyam Philippe, Fonctionnaire chargé des Droits de l'Enfant, Mme Manal Anadjib, Chargée de Programme et Mlle Andhira Youssif, Assistante de Communication du secrétariat du CAEDBE.

V. Autres (partenaires pertinents) : Mr Lefhoko Kesamang, Fonctionnaire Principal chargé du Bien-être Social au Département des Affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine et Hamdi Youssef, 1^{er} Secrétaire à l'Ambassade de la RASD à Addis Abeba, Éthiopie.

I. VI. Méthodologie

Au cours de cette mission, les membres de la délégation du Comité ont rencontré les membres du Gouvernement de la RASD, des Ministères en charge de la procédure de ratification, une délégation des trois (3) Commissions de l'Assemblée Nationale de la RASD, les membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, l'Association des Femmes. Elle a aussi visité les infrastructures sanitaires et des structures de prise en charge des enfants à besoins spéciaux .

II. Résumé de la mission

La Délégation du Comité comprenait un membre du Comité et trois personnels du secrétariat, un fonctionnaire chargé du Bien-être Social du Département des Affaires Sociales pour faire le plaidoyer pour la ratification du Protocole sur les Personnes vivant avec un Handicap et pour les Personnes âgées. Un membre de l'Ambassade de la RASD à Addis-Abeba en Éthiopie faisait partir de la Délégation dans le cadre de l'Appui logistique. Les activités de la mission ont consisté en ce qui suit :

Rencontre entre la délégation de l'UA et le Ministre de la Santé Publique de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

L'honorable Joseph Ndayisenga, Membre du CAEDBE et chef de la mission, après les salutations d'usages a remercié le Gouvernement de la République Arabe Sahraouie Démocratique pour avoir accepté la demande du Comité pour la visite de plaidoyer et pour tous les facilités logistiques mises à la disposition de la Délégation. Il a ensuite donné un bref aperçu de la Charte, du Comité et de son mandat et appelé au soutien de Monsieur le Ministre dans le cadre du processus de ratification pour que tous les enfants qui vivent en République Arabe Sahraouie Démocratique soit protégé par cet instrument juridique à l'instar des 47 autres pays Africains qui l'ont déjà ratifié et ont commencé à la mettre en œuvre. Il a enfin ajouté que seuls 8 États membres de l'Union Africaine de l'Union Africaine ne l'ont pas encore ratifié.

S.E. Monsieur le Ministre de la Santé Publique a remercié le Comité pour le travail accompli dans le cadre de leur mandat et a souhaité la bienvenue en terre Sahraouie, Il a ajouté que le Gouvernement de la République Arabe Sahraouie Démocratique a déjà réfléchi depuis plusieurs années pour ratifier les instruments pertinents de l'UA dont la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Il a fait un exposé sur la situation en République Arabe Sahraouie Démocratique de la Santé en général mais surtout des enfants. Il a également mentionné les diverses mesures prises par le Gouvernement pour améliorer les droits des enfants dans le pays malgré la non-ratification de la Charte. Il a invité les membres de la Délégation a visité les services de santé offert gratuitement à l'ensemble de la population malgré le manque de moyens financiers et l'occupation d'une grande partie de leur territoire. Il a réaffirmé sa volonté en tant que Ministre de la Santé à appuyer le processus au niveau du Conseil des Ministres quand il sera présenté par le Ministre en charge du dossier.

Rencontre avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme:

La Délégation du Comité a rencontré le Secrétaire Général accompagné par les Directeurs centraux de ce Ministère. Cette rencontre avait pour but de faire le point sur la procédure de ratification de la Charte car ce Ministère est celui qui doit initier le processus de ratification.

Le Chef de la Délégation du Comité a une fois de plus présenter le but de la mission qui fait suite à celle déjà entreprise par le Comité quelques années plus tôt où des promesses avaient été faites pour une ratification prochaine de la Charte. Il a ajouté la disponibilité du Comité et de ses partenaires à appuyer le Gouvernement sur les aspects techniques de la procédure d'adoption.

Monsieur le Secrétaire General, représentant Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme en mission, a remercié la délégation du Comité pour la visite une fois de plus et pour leur travail pour la réalisation des Droits de l'Enfant sur le Continent. Il a ajouté que depuis la précédente visite du Comité pour plaider pour la ratification de la Charte, beaucoup d'initiatives ont été prises allant dans le sens

d'accélérer la procédure. Il a informé la délégation sur les initiatives du gouvernement de la République Arabe Sahraouie Démocratique pour mettre en œuvre la Charte malgré le fait qu'elle ne soit pas encore un État Partie à la Charte. C'est ainsi qu'il a informé que la procédure de ratification a été adoptée par le Conseil des Ministres et elle sera au cours de la prochaine session du Conseil National sahraoui (CNS), le Parlement de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Le Chef de la Délégation du Comité a apprécié positivement cette information et a félicité le Ministère pour avoir fait le nécessaire pour que la procédure de ratification soit au niveau du Parlement et les a encouragés à poursuivre les efforts pour que la ratification soit effective et que les Instruments de ratification soient déposés à la Commission de l'Union Africaine. Il a enfin ajouté que le travail du Comité est aussi de partager les bonnes pratiques entre les États Parties et que les différentes visites programmées au cours de la mission vont permettre d'apprécier le travail accompli et de le partager avec les autres États Parties lors de l'examen de leurs rapports.

Rencontre avec le Ministère de l'Éducation

La Délégation du Comité a rencontré le Ministère de l'Éducation de la République Arabe Sahraouie Démocratique dans le but d'avoir des informations sur le système éducatif dans le pays et demander aussi le soutien du Ministère dans le cadre de la procédure de ratification.

Monsieur le Secrétaire General du Ministère, entouré des Directeurs Centraux dudit Ministère a fait un bref exposé sur le système éducatif ainsi que les difficultés rencontrées.

Il a ressorti de l'exposé que tous les enfants en RASD ont accès à l'éducation car ils sont automatiquement inscrits dans l'école de leur camp. Les enfants qui sont dans les territoires libérées le sont aussi. L'éducation est aussi gratuite et tous les enfants suivent le même programme ainsi que les mêmes examens.

Les problèmes rencontrés sont plus liés à la qualité de l'enseignement et aussi la motivation des enseignants. Ces derniers ne sont pas souvent formés et sont des volontaires qui reçoivent un appui du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) sous la forme de salaire trimestriel.

La Délégation du Comité, tout en appréciant les résultats atteints avec peu de moyens a invité le Ministère à appuyer la ratification de la Charte pour pouvoir bénéficier des recommandations des experts membres du CAEDBE, car ils ont examiné les rapports des autres États Parties qui ont des programmes d'éducatifs dans la situation d'urgence et aussi partager cette expérience de la RASD qui en beaucoup d'aspects pourront intéresser les autres États Parties.

Rencontre avec le Parlement de la RASD

La Délégation a rencontré une Délégation du Parlement de la République Arabe Sahraouie Démocratique composé des Présidents et membres de la Commissions des Affaires Sociales, de la Commission des Affaires Étrangères et de la Commission des Lois.

La Délégation du Parlement s'est réjouie de la visite du Comité dans le cadre de la ratification de la Charte et a remercié toute la famille de l'Union Africaine pour son soutien dans la lutte du peuple Sahraouie.

La délégation du Comité a exposé l'objet de la mission qui est le suivi de la Ratification de la Charte quatre années après la première mission sur la même question.

La Délégation du Parlement a informé qu'ils sont en pleine session et que la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant fait partie des Instruments juridiques à l'ordre du jour de ladite Session. Les membres de la Délégation ont néanmoins posé des questions sur la Charte, les pays l'ayant ratifié ainsi que le suivi de sa mise en œuvre. Ils ont enfin exprimé la volonté des trois (3) Commissions d'appuyer la ratification de la Charte au cours du débat à venir au Parlement mais sur certaines dispositions de la Charte des réserves pourront être émises car étant contraire à la Charia.

Répondant aux questions légitimes sur certaines dispositions de la Charte, la Délégation du Comité a remercié les membres de la Délégation pour leur appui auprès des autres membres du Parlement pour la ratification de Charte. Concernant les réserves, la Délégation a informé que chaque État est souverain et peut placer une réserve si cela n'est pas sur une des dispositions essentielles sur lesquelles la Charte se fonde. Le principe est que la Charte soit adoptée dans son ensemble sans réserve pour que tous les enfants vivant en RASD puissent en être protégés comme tous les autres enfants en Afrique. La Délégation du Comité a donné des exemples d'État Partie à la Charte où la Charia est aussi en vigueur et que cela n'est pas un obstacle à la ratification. Aussi en émettant une réserve, l'entrée en vigueur de la Charte pour le pays sera conditionnée à l'acceptation de ces réserves par les autres États Parties. Aux vues de l'aspect politique, cela voudrait dire que d'autres États membres de l'Union Africaine vont prendre la Décision à la place du législateur de la RASD.

Les membres de la Délégation du Parlement ont enfin rassuré les membres de la Délégation du Comité que le Parlement va donner l'autorisation à l'exécutif pour la ratification de la Charte avant le mois de septembre 2019.

Rencontre avec l'Association des Femmes de la RASD

La Délégation du Comité a rencontré l'Association des Femmes de la RASD pour présenter la Charte, le travail du Comité et comment cette association peut aider le Comité et le Gouvernement de la RASD à suivre la mise en œuvre de la Charte en RASD.

La délégation a fait un exposé sur les activités de promotion et de protection des Droits de l'enfant et a montré comment l'association des Femmes pourrait participer aux activités du Comité et aussi avoir un statut d'observateur.

Les membres de la Délégation de l'Association des Femmes de la RASD ont remercié la délégation pour avoir pris le temps de rencontrer les femmes car ce sont elles qui passent plus de temps avec les enfants au quotidien. Ils ont aussi pris note des diverses activités du Comité et verront dans quelles mesures elles pourront y prendre part pour apprendre des autres participants. Ils ont enfin été enthousiastes à l'idée de pouvoir demander le statut d'observateur auprès du Comité.

Rencontre avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme de la RASD

La Délégation du Comité a rencontré les membres du bureau de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

La rencontre a commencé par une visite des images des victimes de tortures mais aussi des mines. La délégation de la CNDH a ensuite présenté le travail qu'ils font pour que les Droits de l'Homme soient respectés sur le territoire de la RASD ainsi que les territoires occupés. Ils ont ajouté que la CNDH est conforme aux principes de Paris et qu'ils participent régulièrement aux sessions de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qu'ils ont reçus à leur siège lors de la mission d'établissement des faits demandée par le Conseil Exécutif. Néanmoins, ils n'ont pas pu avoir accès à tout le territoire faute d'autorisation de l'État occupant.

Les membres de la Délégation du Comité ont félicité la CNDH pour le travail accompli et aussi pour les résultats atteints. Ils les ont aussi suggérés à avoir une cellule Droits de l'Enfant au sein de la CNDH pour que les droits de l'enfant puissent être pris en compte. Ils ont aussi conseillé de poursuivre la collaboration avec les organes sœurs comme le NANHRI et que les ONG membres de la CNDH puisse demander le Statut d'observateur auprès du Comité pour donner un autre élan à leur travail. Cela leur permettra aussi de participer aux Forum des ONG et de partager les expériences et les bonnes pratiques avec les autres pays.

Visite de l'Hôpital National

La Délégation du Comité a visité l'Hôpital National de la République Arabe Démocratique Sahraouie. Cette Hôpital selon le Directeur, reçoit des patients des différents hôpitaux de districts. Il joue le rôle d'hôpital de référence au niveau national. Tous les services hospitaliers y sont offerts notamment la maternité, la pédiatrie, la pharmacie qui produit sur place une gamme variée de Médicaments essentiels Génériques.

L'hôpital offre aussi des services de vaccination pour que les enfants et soient déclarés dès la naissance au niveau de l'hôpital où il existe un service d'État Civil.

Visite des centres de prise en charge des enfants vivant avec un Handicap

La Délégation du Comité a visité un centre de prise en charge des enfants dont la plupart vivent avec un Handicap. Ce centre créé par une structure privée s'occupe d'une

vingtaine d'enfants en structure fermée. Ils ont recruté le personnel nécessaire grâce à l'appui de leurs partenaires Italiens.

Cette structure à taille humaine et familiale permet de donner du temps à tous les enfants et d'assurer leur prise en charge à travers différents ateliers pour un éveil cognitif.

La promotrice assure que la demande est forte mais par manque de moyens humains et financiers, elle ne peut pas accepter tous ceux qui en font la demande et a lancé un appel pour une prise en charge des enfants Africains par les Africains.

Centre Ouvert de prise en charge des enfants Handicapés

La Délégation a visité le centre public de prise en charge des enfants handicapés. Ce centre où exercent des agents sociaux, les enfants handicapés sont pris en charge selon le type d'handicaps et par petit groupe. Beaucoup d'entre eux fréquentent le centre depuis le bas âge et sont maintenant des pensionnaires de l'atelier attenant au Centre. Ils fabriquent différents objets dans les ateliers sous la supervision des encadreurs. Ce système ouvert leur permet de moins sentir le handicap et sont plus épanouies.

VII. Points d'action identifiés

- ✓ Le gouvernement a promis de ratifier la Charte avant Septembre 2019
- ✓ Les OSC travailleront avec le gouvernement et lui apporteront un soutien technique et financier ;
- ✓ Les OSC demandent les Directives pour le Statut d'observateur et si possible en arabe ;
- ✓ Les responsables des Ministères sectoriels, les OSC et la CNDH resteront en contact avec le Secrétariat pour toute demande d'information jugée nécessaire de même que l'évolution du dossier.